

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SEANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **07 Octobre 2019**
Date de Publication et d’Affichage : **21 Octobre 2019**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 11 Octobre 2019 à 20H00 en Mairie de LA PETITE-PIERRE

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE-PIERRE*

Membres en fonction : 11

Membres présents : 9

Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB *Adjoints*

MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Eric HECKEL, Charles SALING, Didier TOUSSAINT *Conseillers Municipaux*

Membres absents excusés : MM. Claude WINDSTEIN, Jean-Claude BARTH

Membre absent non excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : -

Secrétaire de séance : Michel VOLKRINGER



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation
- 1. Cession d'occasion d'une ancienne lame de déneigement sans attelage**
- 2. Transfert de la compétence « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire » à la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE (REPORT)**
- 3. Exercice du droit de préemption dans le cadre d'une vente de plusieurs parcelles**
- 4. Demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte de Bassin Bruche Mossig à Molsheim au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin**
- 5. Don de l'Association « Parva Petra Sports – Loisirs et Culture » à la Commune**
- 6. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Demande concernant la réalisation de travaux dans les locaux loués à l'ONCFS
 - B. Mission d'archivage et de récolement des archives communales avec le CDG 67
 - C. Concert de la batterie-fanfare de Kuttolsheim au Centre Culturel le 03 Novembre 2019 à 16H
 - D. Proposition d'acquisition d'un terrain au lieudit « Altenburg »
 - E. Proposition de concert de l'ensemble vocal du conservatoire de Sarreguemines
 - F. Réception du chantier de travaux concernant la Station d'Épuration
 - G. Problématique de la collecte des déchets sur le site de la STEP
 - H. Réflexion avec un architecte concernant l'aménagement de la Cour des Païens et des abords de la Mairie
 - I. Projet de mise en place d'un ou plusieurs sites de type éco-pâturage
 - J. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de travaux d'urgence sur les Remparts du Château
 - K. Point sur la fréquentation du service d'accueil – cantine du R.P.I.
 - L. Apparition de fissure sur un bâtiment des Musées
 - M. Personnel Communal
 - N. Proposition d'un programme d'abattage et de broyage d'arbres dépérissants, report de coupes de bois scolytés

* * *

❖ Désignation d'un Secrétaire de séance

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Michel VOLKRINGER** pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du **Vendredi 20 Septembre 2019** n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation

A. Informations diverses et réunions intervenues depuis la dernière séance

Tous les Mardis :

- Permanences et réunions Maire-Adjointes
- Point hebdomadaire avec les agents techniques, la coordinatrice d'équipes et le Maire, rencontre d'administrés

Lundi 23 Septembre 2019

Visite cantonale Sénateur Guy-Dominique Kennel

Mardi 24 septembre

Réunion concernant les Stations Vertes à Niederbronn Les Bains

Jeudi 26 septembre

- Participation au circuit de transport scolaire (suite à des problématiques d'incivilités et de discipline soulevées lors du déroulement des circuits)
- Conférence des Maires (présence de Madame Coulangeat de la DRFIP) concernant la nouvelle organisations trésoreries
- Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Hanau – La Petite-Pierre

Samedi 28 septembre

Réunion du Conseil Municipal des Jeunes

Mardi 8 octobre

Rendez-vous et sollicitation concernant un projet d'installation d'un pylône pour réseau de télécommunication

B. Décisions du Maire prises par délégation : -

* * *

1. CESSION D'UNE ANCIENNE LAME DE DENEIGEMENT SANS ATTELAGE

Les élus prennent connaissance d'une demande d'acquisition d'une ancienne lame de déneigement actuellement inutilisée par le service technique.

Le matériel n'ayant pas été enlevé depuis une précédente proposition de cession du 12 Octobre 2018, non suivie d'effet à ce jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la cession à prix d'occasion de cet ancien équipement à M. Christophe FELTZ de La Petite-Pierre. Il est précisé que la lame ne comporte plus de dispositif d'attelage. Le prix de cession d'occasion reste est fixé à **150,- €**.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	9	0	9	0	0

Fait et délibéré en séance le 11 Octobre 2019.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire » à la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-37 et L.5211-17,

VU le Décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

VU l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 complétant l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

VU l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2017 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 approuvant l'évolution et la restitution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

VU la délibération n°3 du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 proposant aux communes membres de transférer à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire »,

DECIDE de solliciter des précisions complémentaires auprès des services de la CCHLPP concernant le projet de transfert de compétences en question, et notamment sur les aspects suivants :

- Modalités de gestion des installations de bornes sur l'ensemble du territoire intercommunal,
- Modalités d'installation des équipements sur domaine public,
- Précisions concernant « l'intérêt communautaire » ainsi que sur les conditions ultérieures d'exploitation des équipements,
- Conditions éventuelles de fixation d'une redevance / paiement d'un droit d'occupation du domaine public communal,
- Cas des équipements déjà existants dans certaines Communes et dont l'investissement a été financé par un autre organisme qui en assure actuellement l'exploitation et la prise en charge directe des frais.

L'apport de précisions concernant ces éléments permettra ensuite à la Commune de se prononcer sur ce transfert de compétence complémentaire.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	9	0	9	0	0

Fait et délibéré en séance le 11 Octobre 2019.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DANS LE CADRE DE LA VENTE DE PLUSIEURS PARCELLES PRIVÉES

Suite à une notification en date du 10 et 18 Septembre effectuée par Me RASSER, Notaire à 67340 INGWILLER, Mme le Maire informe les élus d'un projet de vente de différentes parcelles boisées privées sises sur le ban communal.

Il s'avère qu'en application des dispositions de l'article L. 331-22 et suivants du Code Forestier, la Commune bénéficie à cet effet d'un droit de préemption en raison de la

proximité immédiate de la forêt communale par rapport aux parcelles faisant l'objet de la vente.

Après un examen de la situation des parcelles concernées, et de leurs caractéristiques, il s'avère que celles-ci présentent un intérêt pour la Commune et s'inscriraient dans la perspective d'une amélioration de la gestion de la forêt communale.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

(Projet de vente 1 - KLEIN / BREHM)

SECTION	N° DE PARCELLE	LIEUDIT	CONTENANCE ET NATURE en ares
E	609	Muckenthal	11,30 ares de bois
E	611	Muckenthal	6,40 ares de bois
E	612	Muckenthal	5,80 ares de bois
Contenance totale			23,50 ares

(Projet de vente 2 - KLEIN / BREHM)

SECTION	N° DE PARCELLE	LIEUDIT	CONTENANCE ET NATURE en ares
E	451	Rettern	15,50 ares de bois
E	454	Rettern	19,30 ares de bois
Contenance totale			34,80 ares

soit une contenance globale de **58,30** ares de bois, pour un prix de **944,67 €**.

Après en avoir pris connaissance et discuté, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT QUE la Commune possède des parcelles contiguës soumise à un document de gestion,

DECIDE :

- De confirmer son intérêt pour l'ensemble des parcelles pour lesquelles une vente est envisagée, et en conséquence de faire usage de son droit de préemption aux prix et conditions fixés, à savoir 470,- € d'une part et 474,67 € d'autre part, soit un montant total de **944,67 €**,
- De charger Mme le Maire de notifier la présente décision à Me Joëlle RASSER, Notaire à 67340 INGWILLER, 3 Rue de la Grange aux Dîmes
- Autorise Mme le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes y afférents, notamment tout acte en la forme notariée établi à cet effet à l'issue de la notification de la présente décision,
- Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général 2019 de la Commune,
- Que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	9	0	9	0	0

Fait et délibéré en séance le 11 Octobre 2019.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE BASSIN BRUCHE MOSSIG A MOLSHEIM AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que le Centre de Gestion de la F.P.T. 67 a été sollicité par le Syndicat Mixte de Bassin Bruche Mossig à MOLSHEIM, pour une affiliation volontaire au Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2020.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, «*il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés* ».

Selon les dispositions de l'article 7 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion « *sous réserve des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 6, l'affiliation volontaire d'une collectivité ou d'un établissement public administratif et le retrait d'affiliation en cas d'affiliation volontaire prennent effet le 1er janvier de l'année qui suit la date de notification des décisions prévues aux articles 30 et 31 du présent décret.* »

Après avoir examiné la demande, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande d'affiliation au Centre de Gestion du Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig à Molsheim.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	9	0	9	0	0

Fait et délibéré en séance le 11 Octobre 2019.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

5. DON DE L'ASSOCIATION « PARVA PETRA SPORTS LOISIRS ET CULTURE » A LA COMMUNE

M. Michel VOLKRINGER, conseiller municipal, quitte la salle du Conseil Municipal lors de la délibération des élus sur ce point de l'Ordre du Jour.

Suite à un souhait formulé par l'Association « PARVA PETRA SPORTS LOISIRS ET CULTURE » de LA PETITE-PIERRE, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation d'un don en faveur de la Commune.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le souhait formulé par l'Association PARVA PETRA - SPORTS LOISIRS ET CULTURE de La Petite-Pierre d'effectuer un don en faveur de la Commune (confirmé par un courrier en date du 10 Octobre 2019),

CONSIDÉRANT QUE le don en question n'est pas grevé de conditions ou de charges particulières,

DÉCIDE :

- d'accepter ledit don d'un montant de **4.200,- €**,
- de charger Mme le Maire de procéder à l'encaissement de cette somme (chèque bancaire) et à l'émission du titre de recette correspondant sur le Budget Général de l'Exercice 2019 de la Commune.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	8	0	8	0	0

Fait et délibéré en séance le 11 Octobre 2019.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- A. Demande concernant la réalisation de travaux dans les locaux loués à l'ONCFS**
- B. Mission d'archivage et de récolement des archives communales avec le CDG 67 (2020)**
- C. Concert de la batterie-fanfare de Kuttolsheim au Centre Culturel le 03 Novembre 2019 à 16H**
- D. Proposition d'acquisition d'un terrain au lieudit « Altenburg » (intérêt pour l'achat, conditions à définir, demande d'informations au service instructeur en urbanisme)**
- E. Proposition de concert de l'ensemble vocal du conservatoire de Sarreguemines**
- F. Réception du chantier de travaux concernant la Station d'Épuration**
- G. Problématique de la collecte des déchets sur le site de la STEP (refus du SMICTOM)**

- H. Réflexion avec un architecte concernant l'aménagement de la Cour des Païens et des abords de la Mairie** (en cours)
- I. Projet de mise en place d'un ou plusieurs sites de type éco-pâturage**
- J. Assistance à Maitrise d'Ouvrage en vue de travaux d'urgence sur les Remparts du Château**
- K. Point sur la fréquentation du service d'accueil – cantine du R.P.I.**
- L. Apparition de fissure sur un bâtiment des Musées**
- M. Personnel Communal** (absence prolongée d'un agent titulaire)
- N. Proposition d'un programme d'abattage et de broyage d'arbres dépérissants, report de coupes de bois scolytés** (intervention de M. E. RENAUD)

Prochains Évènements - Dates à retenir :

- Dimanche 13 Octobre : Manifestation « Bouger pour des valeurs »
- Renouveau des Activités Lecture Câline – Anima CoCoon
- Mardi 22 Octobre : Enquête Publique en Mairie concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Samedi 25 Octobre : Assemblée Générale de l'UDSP
- Samedi 26 Octobre : réunion JAZZ entre les différents partenaires (proposition d'axes d'amélioration pour 2020)
- Jeudi 31 Octobre : Soirée Halloween au Point Lecture
- Samedi 23 Novembre 2019 : 75^{ème} Anniversaire de la Libération
- Enquête auprès des habitants concernant l'Agence Postale Communale (en cours)
- Enquête sur le logement

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, Mme le Maire déclare la séance close à 22H30

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Nadine HOLDERITH-WEISS <i>Maire</i>		Claude WINDSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
Anne ADOLFF-ZIMMERMANN <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Didier TOUSSAINT <i>Conseiller Municipal</i>	
Rémy STRUB <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Jean-Claude BARTH <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
Alfred KLEIN <i>Conseiller Municipal</i>		Vacance de siège	-
Michel VOLKRINGER <i>Conseiller Municipal</i>		Vacance de siège	-
Emmanuel RENAUD <i>Conseiller Municipal</i>		Vacance de siège	-
Éric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>		Vacance de siège	-
Charles SALING <i>Conseiller Municipal</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2019 à 20H00 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 21 Octobre 2019.